

Conseil scientifique du 11 mai 2016

La réunion commence par un tour de table au cours duquel l'ensemble des membres (4 femmes / 12 hommes) se présente.

1) dossiers d'éméritat

Le renouvellement de l'éméritat de François Vanucci, rattaché à deux laboratoires (la demande est favorable de la part de Stavros) est proposé. Le CS acte ce renouvellement.

2) composition du conseil scientifique

Le conseil scientifique actuel est incomplet. Il s'agit de trouver:

- 1 représentant BIATOSS au CS (une seule candidature actuellement, celle d'Arnaud Grados).
- 3 représentants étudiants de 3ème cycle (aucune candidature, il faudrait en susciter).
- 5 membres invités extérieurs: 2 rang A, 3 rangs B parmi lesquels, afin de respecter un équilibre entre les thèmes de l'UFR: 2 membres sur le thème "macro-vivo", 2 sur le thème "nano-quantique", 1 sur le thème "deux infinis" (et plutôt pas en astro).

Pour ces derniers:

Matteo Cacciari se propose de contacter 2 anciens membres qui étaient présents régulièrement aux séances du conseil scientifique (on peut également envisager de garder des anciens membres en réserve comme rapporteurs extérieurs).

Matteo Cacciari propose également Michela Petrini (P6, LTPHE), Frédéric Restagno (P11, LPS), François Ozanam (X, LPMC).

Le nom de Moscovitch (P6, IAP), qui était très actif dans l'ancien CS, est également évoqué.

3 propositions en nano-quantique (provenant de MPQ) sont soumises:

- un ingénieur Onera (LEM) spécialisé dans les matériaux carbonés et en simulation numérique: Hakim Amara (A ou B, intéressé),
- en optique quantique Alexandre Delga (ingénieur Thalès) (intéressé)
- Jérôme Tignon (rang A) de LPA (ce dernier, professeur à P6 ne peut être électeur à P7).

Du côté macrovivo, aucun nom n'est pour l'instant proposé.

Il serait bon de faire remonter d'ici 15 jours d'autres noms à transmettre au CUFR.

3) diplômes de docteur honoris causa

Le CS peut faire remonter des noms d'ici le 15 juillet. Il faut s'engager à ce que la personne proposée vienne retirer son diplôme. Les diplômes de docteur honoris causa ne peuvent concerner que des étrangers.

4) demandes d'autorisation à soutenir des thèses.

3 demandes sont soumises:

Marco Bomben avec avis très favorable de Y. Giraud-Héraud, directeur de l'ED (encadrement de thèse en cours)

Jaime Dawson, avis très favorable également (encadrement de thèse en cours)

Raffaella Flamigno, co-direction internationale sans co-tutelle, avis également très favorable (encadrement de thèse en cours)

Ces trois demandes sont acceptées à l'unanimité

5) questions diverses

5.a) Une information en provenance de la commission recherche : la présidente de l'université a écrit aux directeurs d'UFR pour évoquer les évolutions de la structure de Paris Diderot. La lettre en question sera diffusée par Matteo Cacciari. La réflexion sur ce point est engagée dès maintenant et durera un an.

La présidente de l'université souhaite qu'aucune fusion ne soit forcée par le haut.

Des réunions officielles avec les directeurs d'UFR sont prévues le 20 mai et 5 juillet.

Deux motivations ont été données en commission recherche: la visibilité pour le classement de Shanghai, et une motivation plus administrative : les 19 composantes à gérer sont trop nombreuses. Aucune raison scientifique n'a été évoquée par la présidence de l'Université.

Le CS en discutera au mois de juin au cours d'une réunion dédiée qui aura lieu le 2 juin (après-midi). Matteo Cacciari rencontrera le 2 juin (matin) tous les directeurs de laboratoires. La réunion dédiée du CS aurait donc lieu entre le 2 juin et le 5 juillet.

5.b) Contrats doctoraux

Seuls 9 contrats doctoraux sont attribués cette année à la physique (sur 110 environ pour tout l'Université).

Le critère retenu pour la répartition des contrats est celui du nombre de HDR actifs. On entend par HDR actif une personne qui a encadré une thèse soutenue depuis moins de 4 ans. Ce critère est désormais généralisé au sein de l'Université afin d'assurer une forme d'égalité.

La baisse du nombre de contrats doctoraux a été générale pour l'ensemble des composantes (1 contrat en moyenne en moins) et il est peu probable que la physique récupère un grand nombre de contrats en septembre, lors de la deuxième session d'attribution de contrats.

Autre point évoqué pendant la commission recherche : des co-directions internationales seront possibles à la demande.

A. Kouchner demande s'il est possible de faire financer un contrat doctoral à moitié par l'université et à moitié par une ANR. Le montage financier est compliqué mais c'est possible dans cette configuration 50/50.

6) Validations d'HDR.

Pas d'objection, la liste transmise par mail a été validée.

Pour le futur, il faut désigner un correspondant HDR au sein du conseil (pour remplacer Matteo Cacciari qui occupait ce poste jusqu'à présent).

Le correspondant doit lire les rapports et faire à son tour un rapport! Il doit vérifier que les rapporteurs choisis par le candidat ne sont pas trop proches de lui et proposer d'autres rapporteurs si c'est le cas. Il existe une charte HDR de l'Université qui précise ces points.

Le dossier est ensuite validé par la commission recherche qui ne vérifie pas la proximité du candidat avec ses rapporteurs.

Cristiano Ciuti (absent) est proposé pour assumer ce rôle de correspondant.

7) Calendrier

Dates du prochain CS sur les fusions d'UFR : 2 juin après-midi 14h30

Le CS suivant sera consacré aux demandes de poste de PR et de MCF (1 support MCF a priori) à faire remonter avant juillet. Les directeurs de labo seront conviés à ce CS (ou représentés).

Date proposée pour ce second CS : 23 juin (9h30-12h30)

2h maximum seront consacrées aux présentations des directeurs de labo. Il serait souhaitable d'avoir les demandes avant la réunion.

8) classement des professeurs invités

L'application qui devait enregistrer les demandes de professeurs invités a été fermée avant la date limite officielle ce qui a entraîné un certain désordre dans leur réception.

L'an dernier l'UFR a classé 16 demandes sur 21 déposées. 13 demandes ont été validées pour un total de 13,5 mois.

Les critères retenus comme pertinent pour le classement sont les suivants:

- le classement du labo (interclasser tous les labos).
- le fait que l'invitant soit "jeune".
- un certain équilibre entre collaborations qui démarrent et collaborations établies (publications communes)

Les candidats déjà bien classés l'an dernier n'ont pas reçu de traitement spécifique quant à leur classement cette année. Le cas s'est en effet présenté lorsque SPC avait un partenariat privilégié avec un pays donné. Dans ce cas, la commission recherche de l'université exclut en effet les candidats en

question et exige qu'ils passent par une procédure spéciale (une seule possibilité pour les durées courtes ce qui rend l'obtention très difficile).

Le président du CS procède à la lecture de l'ensemble des rapports (points forts et faibles de chaque candidature).

On supprime ensuite l'ensemble des candidatures non classées par les labos, on supprime également certaines candidatures en queue de classement, ou présentées par des membres n'appartenant pas à l'UFR.

On regroupe les candidatures par thématiques, on interclasse les différentes candidatures appartenant à une même thématique mais provenant de différents laboratoires. On choisit par tirage au sort l'ordre des thématiques: "nano-quantique" puis "2 infinis" puis "macro-vivo" et on interclasse dans cet ordre les différentes candidatures relevant des différentes thématiques.

On veille également à ce qu'il y ait un équilibre entre les durées d'invitation pour chaque thématique, en découpant dans deux cas les durées d'invitation et en reclassant à la fin les durées complémentaires.

L'ensemble de la procédure est validée de manière consensuelle par les membres présents du CS. La liste définitive est annexée au présent compte-rendu.

La réunion est levée après 3h de débats.